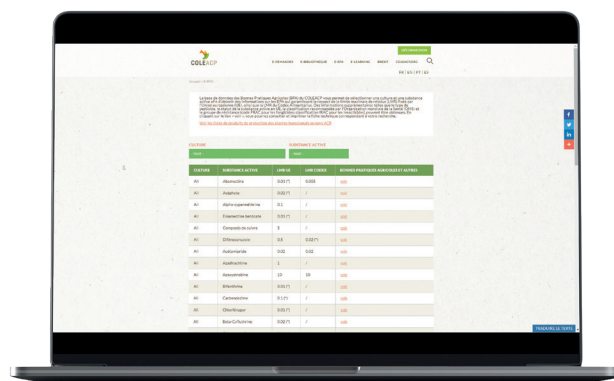


COMMENT UTILISER LE SERVICE EN LIGNE E-BPA ?

La base de données du COLEACP (E-BPA) a été mise en ligne en 2018 et est accessible à l'ensemble de ses membres et bénéficiaires. A ce jour, c'est l'une des seules à fournir des informations spécifiquement dédiées à l'appui du secteur horticole des pays ACP. Les données sur les BPA sont obtenues à partir d'une combinaison de sources, notamment les essais de PPP en champs du COLEACP, les données des fabricants de PPP et la littérature scientifique.

L'E-BPA regroupe les LMR fixées par l'UE et le Codex Alimentarius pour les cultures horticoles clés dans les pays ACP. Elle réunit également les bonnes pratiques agricoles (dose, intervalle entre traitements, délais avant récolte, etc.) qui garantissent le respect de ces LMR. Des informations supplémentaires telles que le type de pesticide, le statut de l'autorisation de la substance active en UE et dans les pays ACP, la classification recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le groupe de résistance (code FRAC pour les fongicides; classification IRAC pour les insecticides) sont également disponibles¹.

La base de données du COLEACP, E-BPA, est accessible à l'aide de votre login et mot de passe dans la section e-service de notre site internet: [ici](#).

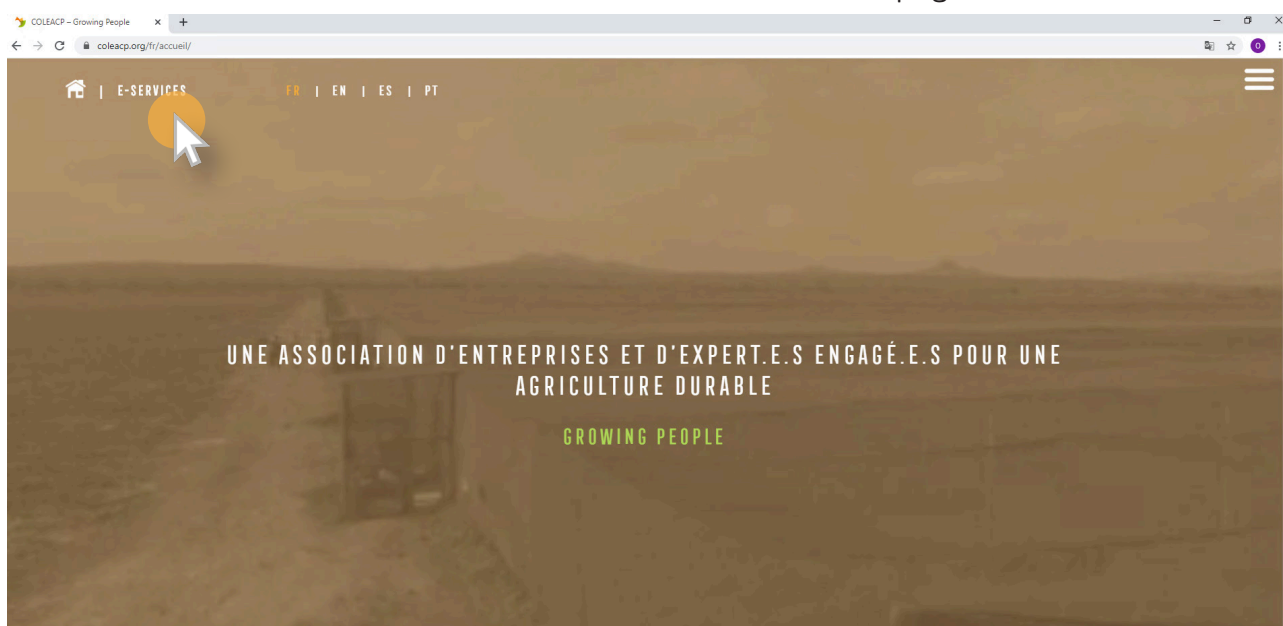


1 Le COLEACP souligne également l'importance de respecter les consignes indiquées sur l'étiquette des PPP. De plus avant d'appliquer tout produit, il est conseillé de consulter les dernières modifications réglementaires dans les [base de données de l'UE sur les pesticides](#) et du [Codex Alimentarius](#).

GUIDE DE L'UTILISATEUR

1. ALLEZ SUR LE SITE DU COLEACP :
<https://www.coleacp.org/fr/accueil/>

Accéder aux e-services en utilisant le lien situé en haut de la page d'accueil.



2. SE CONNECTER À LA PLATEFORME E-SERVICES

Cliquer sur le bouton de connexion

Le site e-services du COLEACP regroupe les e-plateformes développées par l'association et ses programmes pour permettre le partage numérique de connaissances et faciliter les transferts de savoir-faire techniques et pédagogiques. Les bénéficiaires des programmes du COLEACP et les membres de l'association ont accès à l'ensemble de ces e-services.

ACTUALITÉS DU COLEACP

LES RÉPONSES POLITIQUES
8 juillet 2020

EXEMPLES D'APPUIS COLEACP (COVID 19)
8 juillet 2020

[Voir toutes les actualités](#) [S'abonner](#)

AVIS DE MARCHÉ DU COLEACP

APPELS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT DESTINÉS AUX PRESTATAIRES DE SERVICES

VIENT DE PARAITRE

Entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe COLEACP. Cliquer ensuite sur « Se connecter ».

Accueil » Compte utilisateur

NOM D'UTILISATEUR *
gestion_base_gap
(Votre nom d'utilisateur est votre adresse email)

MOT DE PASSE *
.....
Saisissez le mot de passe correspondant à votre nom d'utilisateur.

SE SOUVENIR DE MOI

[Demander un nouveau mot de passe](#)

SE CONNECTER

3. ACCÉDER À LA BASE DE DONNÉES E-BPA

Cliquer sur le lien pour la base de données e-BPA.



The screenshot shows the COLEACP user interface. At the top, there is a navigation bar with the COLEACP logo on the left and a menu on the right containing links for E-DEMANDES, E-BIBLIOTHEQUE, E-BPA, E-LEARNING, BREXIT, and COLEACP.ORG. A search icon and a 'DÉCONNEXION' button are also present. Below the navigation bar, a breadcrumb trail reads 'Accueil » Mon compte » gestion_base_gap'. The main content area displays a message: 'Vous êtes connecté au site e-services du COLEACP !' followed by 'Vous avez à présent accès aux e-services suivants :'. A list of services is provided, with an orange arrow pointing to the 'e-BPA' item. The services listed are: e-bibliothèque (documentary resources), e-learning (distance learning platform), e-BPA (database of agricultural best practices), and e-demands (forms for support requests). Below the list, a paragraph states that COLEACP provides these tools and supports for users in Africa, the Caribbean, and the Pacific. At the bottom, it mentions that using the e-services involves respecting certain principles.

Vous êtes connecté au site e-services du COLEACP !

Vous avez à présent accès aux e-services suivants :

- [e-bibliothèque](#) : un centre de ressources documentaires
- [e-learning](#) : une plateforme de formation à distance
- [e-BPA](#) : une base de données sur les bonnes pratiques agricoles
- [e-demands](#) : les formulaires permettant de formuler une demande d'appui au COLEACP via l'un de ses programmes

Le COLEACP met ces outils et supports développés par ses soins à votre disposition. Vous pouvez les utiliser, multiplier et les divulguer dans le cadre de vos activités, en particulier d'actions de formation et d'appui aux producteurs et exportateurs des pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique.

En utilisant les e-services du COLEACP, vous vous engagez à respecter les principes suivants :

4. SÉLECTIONNER UNE CULTURE

Utiliser le filtre pour sélectionner la culture qui vous intéresse.

La base de données des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) du COLEACP vous permet de sélectionner une culture et une substance active afin d'obtenir des informations sur les BPA qui garantissent le respect de la limite maximale de résidus (LMR) fixée par l'Union européenne (UE), ainsi que la LMR du Codex Alimentarius. Des informations supplémentaires telles que le type de pesticide, le statut de la substance active en UE, la classification recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le groupe de résistance (code FRAC pour les fongicides; classification IRAC pour les insecticides) peuvent être obtenues. En cliquant sur le lien « voir », vous pourrez consulter et imprimer la fiche technique correspondant à votre recherche.

[Voir les listes de produits de protection des plantes homologués en pays ACP](#)

CULTURE

- TOUT -

- TOUT -

AIL
AMARANTE
ANANAS
ANANAS MD2
ANANAS CAYENNE
AUBERGINE
AUTRES CHOUX FEUILLES
AUTRES CHOUX POMMÉS
AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU COMESTIBLE
AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU NON COMESTIBLE
AUTRES AGRUMES
AUTRES CHOUX À DÉVELOPPEMENT DE L'INFLORESCENCE
AVOCAT
BANANE
BROCOLI
CAROTTE
CHOU PAK-CHOI

SUBSTANCE ACTIVE

- TOUT -

JE	LMR CODEX	BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET AUTRES
(*)	0.005	voir
(*)	/	voir
	/	voir
(*)	/	voir
	/	voir

Le filtre par culture vous permet d'afficher les principales substances actives² utilisées dans les pays ACP sur une culture donnée. Avant d'utiliser un PPP, assurez-vous qu'il est homologué et que son utilisation est autorisée dans votre pays (voir point 7).

² Les principales substances actives sont celles utilisées/enregistrées dans un ou plusieurs pays ACP pour les cultures horticoles qui sont fréquemment exportées au niveau régional ou international.

5. SÉLECTIONNER UNE SUBSTANCE ACTIVE

Le filtre par substance active vous permet d'afficher les principales cultures sur lesquelles une substance active donnée est utilisée dans les pays ACP. Avant d'utiliser un PPP, assurez-vous qu'il est homologué et que son utilisation est autorisée dans votre pays (voir point 7).

Base de données BPA | COLEACP x +

cp.org/fr/vue-substance-active-culture?field_culture_tid=152&field_substance_active_tid=All

COLEACP DÉCONNEXION

E-DEMANDES E-BIBLIOTHEQUE E-BPA E-LEARNING BREXIT COLEACP.ORG

FR | EN | PT | ES

Accueil » E-BPA

La base de données des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) du COLEACP vous permet de sélectionner une culture et une substance active afin d'obtenir des informations sur les BPA qui garantissent le respect de la limite maximale de résidus (LMR) fixée par l'Union européenne (UE), ainsi que la LMR du Codex Alimentarius. Des informations supplémentaires telles que le type de pesticide, le statut de la substance active en UE, la classification recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le groupe de résistance (code FRAC pour les fongicides; classification IRAC pour les insecticides) peuvent être obtenues. En cliquant sur le lien « voir », vous pourrez consulter et imprimer la fiche technique correspondant à votre recherche.

[Voir les listes de produits de protection des plantes homologués en pays ACP](#)

CULTURE			SUBSTANCE ACTIVE	
HARICOT VERT			- TOUT -	
			- TOUT -	
CULTURE	SUBSTANCE ACTIVE	LMR UE	BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET AUTRES	
Haricot vert	Abamectine	0.03	voir	
Haricot vert	Acéphate	0.01 (*)	voir	

6. ACCÉDER AUX DONNÉES SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Une fois que vous avez sélectionné votre culture et votre substance active, vous pouvez accéder aux bonnes pratiques agricoles (la dose, l'intervalle entre les traitements, les délais avant la récolte) qui garantissent le respect des LMR de l'UE et du CODEX (cliquer sur voir).

se de données BPA | COLEACP x +

ue-substance-active-culture?field_culture_tid=152&field_substance_active_tid=241

COLEACP DÉCONNEXION

E-DEMANDES E-BIBLIOTHEQUE E-BPA E-LEARNING BREXIT COLEACP.ORG

FR | EN | PT | ES

Accueil » E-BPA

La base de données des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) du COLEACP vous permet de sélectionner une culture et une substance active afin d'obtenir des informations sur les BPA qui garantissent le respect de la limite maximale de résidus (LMR) fixée par l'Union européenne (UE), ainsi que la LMR du Codex Alimentarius. Des informations supplémentaires telles que le type de pesticide, le statut de la substance active en UE, la classification recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le groupe de résistance (code FRAC pour les fongicides; classification IRAC pour les insecticides) peuvent être obtenues. En cliquant sur le lien « voir », vous pourrez consulter et imprimer la fiche technique correspondant à votre recherche.

[Voir les listes de produits de protection des plantes homologués en pays ACP](#)

CULTURE **SUBSTANCE ACTIVE**

HARICOT VERT FLUBENDIAMIDE

CULTURE	SUBSTANCE ACTIVE	LMR UE	LMR CODEX	BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET AUTRES
Haricot vert	Flubendiamide	0.5	2	voir

/ indique qu'il n'y a pas de valeur
 (*) indique la limite inférieure de la détermination analytique

Les figures ci-dessous montrent les informations qui seront affichées pour une combinaison substance active/culture donnée.

	SUBSTANCE ACTIVE: FLUBENDIAMIDE	CULTURE:
1	Type de pesticide: Insecticide	Haricot vert
2	Classe OMS: Non reprise dans la liste	PRINCIPAL PRODUIT POUR LEQUEL LA LMR UE S'APPLIQUE:
3	Groupe de résistance: 28 (Classification IRAC)	Haricots non écosés
4	Statut UE: Approuvée	PRINCIPAL PRODUIT POUR LEQUEL LA LMR CODEX S'APPLIQUE:
	Date d'expiration de l'approbation en UE: 31 août 2024	Légumineuses potagères

5	LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS
6	LMR UE (en mg/kg): 0.5
7	LMR Codex (en mg/kg): 2
8	BONNES PRATIQUES AGRICOLES
9	Dose (en g/ha): 30
10	Nombre d'applications: 3
11	Intervalle entre applications (en jour): 14
12	Délai avant récolte UE (en jour): 1
	Délai avant récolte Codex (en jour): 1
	Délai avant récolte LOQ (en jour): > 21
	RÉFÉRENCES
	Source: 1
	DERNIÈRE MODIFICATION: 20/04/2020 - 19:22

1. **Type de pesticide.** Cela comprend les produits suivants : acaricides, bactéricides, fongicides, insecticides, nématicides, rodenticides, molluscicides et régulateurs de croissance des plantes.
2. **Classe de l'OMS³.** La classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se réfère au risque aigu pour la santé que pourrait courir accidentellement toute personne manipulant le produit conformément aux instructions de manipulation du fabricant ou aux règles fixées pour le stockage et le transport par les organismes internationaux compétents. Elle est composée de 6 classes (voir tableau 1) qui distinguent les formes les plus (Ia) et les moins dangereuses (U) de chaque pesticide en fonction de la toxicité de la substance active et de sa formulation. La classification est principalement basée sur la toxicité aiguë par voie orale et cutanée pour le rat, car ces déterminations sont des procédures standard en toxicologie.

CLASSE OMS		LD ₅₀ POUR LE RAT (MG/KG MASSE CORPORELLE)	
		Voie orale	Voie cutanée
Ia	Extrêmement dangereux	< 5	< 50
Ib	Très dangereux	5-50	50-200
II	Modérément dangereux	50-2000	200-2000
III	Légèrement dangereux	Plus de 2000	Plus de 2000
U	Peu susceptible de présenter un danger aigu	5000 ou plus	

Table 1 WHO hazard classification

3 https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44271/9789241547963_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

3. **Groupe de résistance**⁴. La résistance aux insecticides peut être définie comme l'incapacité d'un produit à atteindre le niveau de contrôle attendu, qui serait induit par un changement de la sensibilité des insectes.

Il existe deux types de classification pour le groupe de résistance : la classification IRAC qui fait référence à la résistance aux insecticides et la classification FRAC qui fait référence à la résistance aux fongicides.

- Les insecticides ont différents modes d'action qui sont classés par numéro en fonction des fonctions physiologiques de l'insecte affecté. Chaque numéro est suivi d'une lettre qui représente la classe chimique de la substance active. Ainsi, chaque insecticide a une classe chimique et un mode d'action. Par exemple : la substance active Alpha-Cyperméthrine présente un groupe de résistance de 3A (Classification IRAC). Cela signifie que cette substance active a le mode d'action 3 : c'est un modulateur du canal sodique. Et que la classe chimique de cette substance active est A, ce qui signifie qu'elle appartient à la classe chimique des pyréthrinoïdes, les pyréthrines. La classification de l'IRAC est accessible [ici](#).
 - Les fongicides ont également différents modes d'action qui sont indiqués par un numéro de code imprimé sur l'étiquette du produit. Les classifications du FRAC peuvent être consultées [ici](#).
4. **Statut de l'UE**⁵. Il indique le statut d'approbation du PPP par l'UE en vertu du règlement CE 1107/2009 (par exemple, autorisé ou non autorisé).
 5. **Limites maximales de résidus (LMR)**⁶. Une limite maximale de résidus est le niveau le plus élevé de résidus d'un pesticide qui est légalement toléré dans ou sur les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lorsque le pesticide est appliqué correctement. En suivant les bonnes pratiques agricoles (BPA) recommandées, les producteurs s'assurent que les produits ne contiennent pas de pesticides à des niveaux supérieurs aux LMR. Cela permet de garantir que les denrées alimentaires mises sur le marché sont sûres et ne présentent pas de risque pour les consommateurs. Les quantités de résidus trouvées dans les aliments doivent être sans danger pour les consommateurs et doivent être aussi faibles que possible.

Dans certains pays/régions, les LMR sont appelées limites maximales de résidus et dans d'autres, teneurs maximales en résidus. Le terme de tolérance aux pesticides est également utilisé par certaines autorités.

Résidus : Les traces de pesticides restant dans les produits traités sont appelées «résidus»⁷. Les résidus de pesticides peuvent résulter de l'utilisation de produits de protection des plantes sur des cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale⁸.

LMR par défaut⁹ : Une LMR générale par défaut de 0,01 mg/kg s'applique lorsqu'une LMR spécifique pour un pesticide n'est pas établie ou mentionnée.

4 <https://irac-online.org/about/resistance/>

5 https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/approval_active_substances/approval_renewal_en

6 https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels_en

7 https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels_en

8 <http://www.efsa.europa.eu/en/topics/topic/pesticides#group-maximum-residue-levels->

9 https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels/eu_rules_en

6. **LMR de l'UE**¹⁰. Les limites maximales de résidus de l'UE sont fixées par la Commission européenne conformément au [règlement CE 396/2005](#). Les LMR de l'UE sont applicables à tous les produits cultivés dans l'UE ainsi qu'à tous les produits importés de pays tiers. La base de données de l'UE sur les pesticides, qui contient les dernières mises à jour des LMR actuellement en vigueur, peut être consultée [ici](#).
7. **LMR du CODEX**. Les limites maximales de résidus fixées par le CODEX Alimentarius. Les LMR du CODEX sont adoptées par la plupart des pays du monde (à l'exception de l'UE, du Japon et des États-Unis, par exemple, qui ont leurs propres systèmes réglementaires). Les LMR du CODEX s'appliquent au commerce intérieur et régional des pays ACP. La base de données du CODEX Alimentarius sur les LMR peut être consultée [ici](#).
8. **Bonnes pratiques agricoles (BPA)**. Les BPA font référence à l'utilisation recommandée d'un PPP qui garantira le respect de la LMR en vigueur (UE, CODEX, ou autre). Les BPA comprennent la dose recommandée, le nombre d'applications, l'intervalle entre les applications et les délais avant récolte.
9. **La dose** : La quantité recommandée de PPP à appliquer par unité de surface (ou par unité de volume dans le cas des traitements post-récolte).
10. **Nombre d'applications** : Le nombre de fois que le traitement avec le PPP peut être répété sur une culture donnée.
11. **Intervalle entre les applications** : La période de temps entre chaque application de PPP.
12. **Délais avant récolte** : La période entre la dernière application d'un PPP et la récolte du produit.

LOQ : La « limite de quantification », équivalente à la « limite de détermination », est la plus faible concentration d'un résidu de pesticide ou d'un contaminant qui peut être identifiée et mesurée quantitativement dans une denrée alimentaire, un produit agricole ou un aliment pour animaux spécifié avec un degré de certitude acceptable par une méthode d'analyse réglementaire.

Produits de protection des plantes (PPP)¹¹ : Un PPP est un produit qui prévient, détruit ou contrôle un organisme nuisible (« parasite ») ou une maladie, ou qui protège les végétaux ou les produits végétaux pendant la production, le stockage et le transport. Le terme comprend, entre autres : les herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, nématicides, molluscicides, rodenticides, régulateurs de croissance, répulsifs, rodenticides et biocides. Les PPP contiennent au moins une substance active et ont l'une des fonctions suivantes :

- protéger les végétaux ou les produits végétaux contre les parasites/maladies, avant ou après la récolte
- influencer les processus de vie des plantes (telles que les substances influençant leur croissance, à l'exclusion des nutriments)
- préserver les produits végétaux
- détruire ou empêcher la croissance de plantes ou de parties de plantes non désirées

Ils peuvent également contenir d'autres composants, notamment des phytoprotecteurs et des synergistes.

¹⁰ https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels/eu_rules_en

¹¹ https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/authorisation_of_ppp_en

7. ACCÉDER AUX LISTES DES PPP HOMOLOGUÉS QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS DANS LES PAYS ACP

Cette section vous donne accès aux listes des produits de protection des plantes homologués pour une utilisation dans certains pays ACP. Elle ne comprend que les pays pour lesquels les listes de produits homologués sont accessibles en ligne. Si votre pays ne figure pas dans la liste, renseignez vous auprès des autorités compétentes nationales.

The screenshot shows the COLEACP website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'E-DEMANDES', 'E-BIBLIOTHEQUE', 'E-BPA', 'E-LEARNING', 'BREXIT', and 'COLEACP.ORG'. A search icon is also present. Below the navigation, there is a breadcrumb trail: 'Accueil » E-BPA'. A text box explains the database's purpose: 'La base de données des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) du COLEACP vous permet de sélectionner une culture et une substance active afin d'obtenir des informations sur les BPA qui garantissent le respect de la limite maximale de résidus (LMR) fixée par l'Union européenne (UE), ainsi que la LMR du Codex Alimentarius. Des informations supplémentaires telles que le type de pesticide, le statut de la substance active en UE, la classification recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le groupe de résistance (code FRAC pour les fongicides; classification IRAC pour les insecticides) peuvent être obtenues. En cliquant sur le lien « voir », vous pourrez consulter et imprimer la fiche technique correspondant à votre recherche.' An orange arrow points to a link: 'Voir les listes de produits de protection des plantes homologués en pays ACP'. Below this, there are two dropdown menus for 'CULTURE' (selected: HARICOT VERT) and 'SUBSTANCE ACTIVE' (selected: FLUBENDIAMIDE). A table displays the search results:

CULTURE	SUBSTANCE ACTIVE	LMR UE	LMR CODEX	BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET AUTRES
Haricot vert	Flubendiamide	0.5	2	voir

Below the table, there are footnotes: '/ indique qu'il n'y a pas de valeur', '(*) indique la limite inférieure de la détermination analytique', and an 'XLS' icon.

Accéder à la liste en ligne en cliquant sur le bouton «télécharger» du pays qui vous intéresse.

ces.coleacp.org/fr/listes-produits-protection-plantes-homologues-pays-acp

LISTES DE PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES HOMOLOGUÉS EN PAYS ACP

Cette section vous donne accès aux listes de produits de protection des plantes homologués en pays ACP. Seuls les produits figurant dans ces listes sont autorisés à l'usage. Vous trouverez plus d'informations sur les substances actives et bonnes pratiques agricoles (BPA) dans la base de données BPA.

PAYS	CONSULTER
Pays CSP : Burkina Faso, Mali, Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Niger, Tchad	
Ethiopie	
Jamaïque	
Kenya	
Nigeria	
Rwanda	
Tanzanie	